

**PROVINCE DE QUÉBEC****VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 12 mai 2025.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau, Stéphanie Nantel et RoseAnna Cirino

Messieurs les conseillers : René Villeneuve et Philip Panet-Raymond

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

**À 19 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****1.1. Séance ordinaire - 12 mai 2025**

**2025-05-156**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, en y retirant les points suivants :

**5.2.1** 1005-01 - *Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Avis de motion*

**5.2.2** 1005-01 - *Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Adoption du premier projet et consultation publique*

<b>Siège</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX****2.1. Séance ordinaire - 14 avril 2025**

2025-05-157

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 sans être lu, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copie avant la veille de la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

#### 3.1. Déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères Marie-Andrée Bonneau et RoseAnna Cirino pour l'année 2025 - Dépôt

Dépôt par le greffier des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères Marie-Andrée Bonneau et RoseAnna Cirino, pour l'année 2025, conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

### 5. URBANISME

#### 5.1. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)

##### Affichage

##### 5.1.1. Affichage - 30, rue Bouthillier

2025-05-158

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de l'enseigne commerciale sur bâtiment pour Action Sport Physio sis au **30, rue Bouthillier, local 230**, tel que les plans réalisés par Zone enseignes portant le numéro de projet Z-13806 datés du 1er avril 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Changement(s) et/ou modification(s)

#### 5.1.2. Agrandissement et revêtement - 335, rue Edgewood

**2025-05-159**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'agrandissement et de modification du revêtement extérieur en façade avant au **335, rue Edgewood**, le tout tel que les plans soumis.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.1.3. Modification aux plans soumis pour nouvelle construction - 188, rue des Bois

**2025-05-160**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **188, rue des Bois** selon les nouveaux plans préparés par Nathalie Duguay portant le numéro de dossier 076-24 et datés du 13 mars 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.1.4. Modification des auvents - 399, boulevard Labelle

**2025-05-161**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification des 5 auvents du restaurant Pacini sis au **399, boulevard Labelle** selon le photomontage reçu du demandeur le 26 mars 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.1.5. Revêtement extérieur, galeries, escaliers et ouverture - 280, rue Frenette

**2025-05-162**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification du revêtement extérieur, des balcons, galeries et escaliers de même que la modification d'ouverture au **280, rue Frenette** tel que les plans réalisés par Martin Lefebvre, architecte, en date du 3 septembre 2024, révisés en date du 24 février 2025, et portant le numéro de dossier 24-08-1088, à la condition d'installer un revêtement de bois véritable plutôt qu'un revêtement de bois d'ingénierie pour la façade avant du bâtiment.

**Proposition d'amendement**

Le conseiller René Villeneuve fait une demande d'amendement afin de remplacer la condition du bois véritable pour une suggestion, mais il n'a pas d'appuyeur donc le point ne sera ni discuté ni voté conformément à l'article 4.5.2 du *Règlement 850-02 établissant les règles de régie interne des séances du conseil municipal et abrogeant le règlement 850 et ses amendements*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**5.1.6. Changement revêtement extérieur et ouvertures - 192, rue William**

**2025-05-163**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification du revêtement extérieur de la façade avant au **192, rue William**, tel que montré sur la perspective couleur reçue le 9 février 2025, à la condition d'utiliser du bois véritable de couleur similaire à celle proposée.

**Proposition d'amendement**

Le conseiller René Villeneuve fait une demande d'amendement afin de remplacer la condition du bois véritable pour une suggestion, mais il n'a pas d'appuyeur donc le point ne sera ni discuté ni voté conformément à l'article 4.5.2 du *Règlement 850-02 établissant les règles de régie interne des séances du conseil municipal et abrogeant le règlement 850 et ses amendements.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**5.1.7. Agrandissement et changement des revêtements extérieurs - 146, rue Rose-Alma**

**2025-05-164**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'agrandissement et de changement des revêtements extérieurs au **146, rue Rose-Alma**, le tout tel que le plan d'implantation réalisé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, en date du 12 mars 2025 portant le numéro de dossier 3307 et la minute 11173, ainsi que les plans de présentation réalisés par Mélissa Picard Allard, T.P., réalisés en date du 12 décembre 2024, révisés en date du 21 février 2025, à la condition que la cage d'escalier extérieure fermée présentée en cour latérale droite soit modifiée afin de conserver un dégagement minimale de 2,5 mètres entre l'agrandissement projeté et l'érable argenté de 90 cm de diamètre, dans le but de le conserver.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.1.8. Peinture du revêtement extérieur, ouvertures - 416, rue Lansdowne**

**2025-05-165**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de peinture du revêtement extérieur d'aluminium et des cadrages des fenêtres de couleur Panthère noire pour la propriété sise au **416, rue Lansdowne**.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.1.9. Modification du revêtement extérieur - 598, rue du Chambertin**

**2025-05-166**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER, à titre de P.I.A., la proposition no 1 (en pignon) du projet de modification du revêtement extérieur et du porche d'entrée en façade avant de la maison sise au **598, rue du Chambertin**, telle que présentée par le requérant dans l'élévation soumise le 20 mars 2025, à condition que la brique soit peinte en gris chaud pour s'harmoniser avec les bâtiments avoisinants, et que le revêtement léger soit également de couleur gris chaud, avec une finition uniforme, sans effet imitant le bois, afin d'éviter la multiplication des couleurs.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	

2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Nouvelle(s) construction(s)

#### 5.1.10. Nouvelle construction - 361, rue Edgewood

**2025-05-167**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE REFUSER à titre de P.I.I.A. le projet de construction au **361, rue Edgewood**, le tout tel que les plans réalisés par Exode datant du 25 février 2025 et portant le numéro de dossier A24-045, de même que le plan d'implantation projeté réalisé par Martin Blais le 5 mars 2025, portant le numéro de dossier 4748 et la minute 11 169 pour les motifs suivants :

- La hauteur et la volumétrie du bâtiment sont trop imposantes comparativement aux bâtiments voisins, projetant un effet de bloc monolithique.
- L'architecture proposée ne s'inspire pas des typologies environnantes, ni par leur rythme, ni leur forme, ni leurs dimensions et leur niveau d'accès.
- Le choix des matériaux de revêtements extérieurs ne préconise pas des revêtements durables, nobles ni naturels.
- L'implantation et la volumétrie du garage privé ne sont pas conçues afin de limiter son impact et sa visibilité depuis le domaine public

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.1.11. Nouvelle construction - 452, rue Parkview

**2025-05-168**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

## PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER le projet de nouvelle construction d'une maison unifamiliale isolée de deux étages au **452, rue Parkview** tel que les plans soumis par Dessins Drummond réalisés par Gianluca Masella, T.P., en date du 12 novembre 2024 portant le numéro de projet C08-67027 de même que le plan projet d'implantation réalisé par Normand Jean, arpenteur-géomètre, en date du 23 octobre 2024 portant le numéro de dossier S-76 751-2 et la minute 12 060, à condition que :

- La hauteur du bâtiment soit réduite afin de mieux s'harmoniser avec la hauteur des bâtiments voisins et d'assurer une meilleure cohérence avec le cadre bâti existant, et afin que la proportion de la toiture soit plus équilibrée avec le corps du bâtiment.
- Le maximum d'arbres viables situés du côté gauche du terrain soit conservé, afin de préserver au maximum la végétation existante.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.1.12. Nouvelle construction - 308, rue Westgate Ouest****2025-05-169**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

## PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **308, rue Westgate Ouest** selon les plans préparés par Nantel consultant en architecture, portant le numéro de dossier 095-24, le plan projet d'implantation préparé par Stéphanie Gagnon, arpenteur-géomètre, portant la minute 3561 et daté du 13 septembre, et le plan d'aménagement paysager "maison", à la condition de remplacer le revêtement de fibrociment par un revêtement de bois véritable de couleur équivalente.

### **Proposition d'amendement**

Le conseiller René Villeneuve fait une demande d'amendement afin de remplacer la condition du bois véritable pour une suggestion, mais il n'a pas d'appuyeur donc le point ne sera ni discuté ni voté conformément à l'article 4.5.2 du *Règlement 850-02 établissant les règles de régie interne des séances du conseil municipal et abrogeant le règlement 850 et ses amendements.*

<b>Siège</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

## **5.2. Règlementation d'urbanisme**

### **5.2.1. 1005-01 - Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Avis de motion**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

### **5.2.2. 1005-01 - Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Adoption du premier projet et consultation publique**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

### **5.2.3. 801-66 - Règlement modifiant le règlement 801-Zonage, afin de permettre des usages supplémentaires dans la zone C-73, de permettre les toits-terrasses, et autres modifications - Adoption**

**2025-05-170**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 par 3° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une Ville peut spécifier pour une zone les usages qui sont autorisés et ceux prohibés;

CONSIDÉRANT que les dispositions assujetties aux articles 113 par 3° sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 par 5.1° et 15° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une Ville peut régir les matériaux de revêtements des constructions et l'emplacement des murets;

CONSIDÉRANT que les dispositions assujetties aux articles 113 par 5.1° et 15° ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que deux demandes de modification du règlement de zonage ont été déposées en décembre 2024;

CONSIDÉRANT que les usages sont compatibles avec les usages déjà autorisés dans la zone;

CONSIDÉRANT que les usages demandés n'entraîneront pas d'impact pour les secteurs résidentiels limitrophes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère souhaite intégrer des normes plus contemporaines et adaptées à la réalité de son territoire;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage actuel n'autorise pas les terrasses au toit;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 10 mars 2025 et l'adoption du premier projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT la consultation publique sur ledit projet tenue le 14 avril 2025 et l'adoption sans changement du second projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été reçue pour les dispositions assujetties aux articles 113 par 3° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 801-66 modifiant le règlement 801- Zonage, afin de permettre des usages supplémentaires dans la zone C-73, de permettre les toits-terrasses, et autres modifications.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.3. Demande de lotissement - 1, rue Val-Marie**

**2025-05-171**

CONSIDÉRANT la demande de lotissement pour la propriété du 1, rue du Val-Marie, par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER le projet de lotissement par cadastre vertical, la propriété du **1, rue du Val-Marie**, selon le plan cadastral signé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, portant la minute 60777 no de dossier 70009-00 datée du 15 novembre 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.4. Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - 452, rue Parkview**

**2025-05-172**

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du 452, rue Parkview, numéro de lot 2 779 472;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10 % de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction dans le cas d'un bâtiment principal sur un terrain à la suite de la démolition d'un bâtiment antérieur sur ce même terrain;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaldrait à une somme de 35 120,00 \$;

CONSIDÉRANT que la cession en argent est une condition préalable à l'émission du permis de construction;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **452, rue Parkview** le paiement d'une somme d'argent de 35 120,00 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le *Règlement 1004*;

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 - Fonds de parcs et espaces verts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	

3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.5. Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - 260-262, boulevard Labelle**

**2025-05-173**

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du 260-262, boulevard Labelle, numéro de lot 3 004 544;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10 % de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction dans le cas d'un bâtiment principal sur un terrain à la suite de la démolition d'un bâtiment antérieur sur ce même terrain;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaldrait à une somme de 52 710,00 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **260-262, boulevard Labelle**, le paiement d'une somme d'argent de 52 710,00 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le *Règlement 1004*;

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 - Fonds de parcs et espaces verts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.6. Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - 308, rue Westgate Ouest**

**2025-05-174**

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du 308, rue Westgate Ouest, numéro de lot 3 005 037;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10 % de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction dans le cas d'un bâtiment principal sur un terrain à la suite de la démolition d'un bâtiment antérieur sur ce même terrain;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaldrait à une somme de 52 457,90 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **308, rue Westgate Ouest**, le paiement d'une somme d'argent de 52 457,90 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le *Règlement 1004*.

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 - Fonds de parcs et espaces verts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.7. Randonnée souvenir Thierry LeRoux du 26 septembre 2025 - Autorisation de passage**

**2025-05-175**

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part du comité organisateur de la Fondation Thierry LeRoux relative à la Randonnée du souvenir qui a pour but de souligner le sacrifice ultime de nos premiers intervenants;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis servent à promouvoir et à améliorer la qualité de vie des jeunes de 4 à 25 ans de la MRC de la Vallée-de-l'Or et de la Communauté Anishnabe de Lac Simon;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère est tenue de se prononcer sur la possibilité de passage du convoi sur son territoire à la demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT que le convoi respectera le protocole de sécurité établi par le MTMD;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER le passage du convoi de cyclistes sur le territoire de la Ville de Rosemère, le 26 septembre 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 6. AUTRE RÉGLEMENTATION

### 6.1. 984-02 - Règlement modifiant le règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel afin d'ajouter la notion de dépenses incompressibles - Avis de motion et dépôt

2025-05-176

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement modifiant le règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel afin d'ajouter la notion de dépenses incompressibles* et dépose le projet de règlement.

### 6.2. 780-22 - Règlement modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur diverses rues - Avis de motion et dépôt

2025-05-177

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 780-22 modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur diverses rues* et dépose le projet de règlement.

## 7. CONSEIL

### 7.1. Gestion des réseaux d'aqueduc privés - Résolution d'appui

2025-05-178

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a ordonné aux

Villes et Municipalités suivantes de prendre en charge la gestion de cinq réseaux d'aqueduc privés, anciennement sous la responsabilité de l'entreprise Aqua-Gestion inc. qui a cessé ses activités sans préavis;

- Municipalité de Mille-Îles
- Municipalité de Sainte-Sophie
- Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
- Municipalité de Val-des-Lacs
- Ville de Mont-Laurier
- Ville de Mont-Tremblant
- Ville de Prévost
- Ville de Rigaud
- Ville de Saint-Colomban
- Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
- Ville de Saint-Sauveur

CONSIDÉRANT que ces Villes et Municipalités ont à cœur le bien-être de leurs citoyens et démontrent une volonté louable de leur venir en aide en acceptant, malgré les défis, d'assurer la gestion de ces infrastructures essentielles à l'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT que cette prise en charge a été imposée sans soutien financier de la part du MELCCFP ou de toute autre instance gouvernementale, ce qui représente un fardeau financier et administratif substantiel pour ces Villes et Municipalités;

CONSIDÉRANT que cette situation crée un précédent préoccupant pour l'ensemble des Municipalités du Québec, qui pourraient à l'avenir être contraintes d'assumer la gestion d'infrastructures privées sans compensation adéquate;

CONSIDÉRANT que la gestion des réseaux d'aqueduc nécessite des ressources financières, techniques et humaines importantes afin d'assurer la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT que la solidarité municipale est essentielle afin d'appuyer les Villes et Municipalités confrontées à des obligations indues et à défendre les principes d'une gouvernance locale équitable;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPUYER les Villes et Municipalités mentionnées ci-dessus dans leurs démarches auprès du MELCCFP afin d'obtenir le financement nécessaire à la gestion des réseaux d'aqueduc qui leur a été imposée par ordonnance.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Madame Sonia Bélanger, députée de Prévost, ministre responsable des Aînés, ministre déléguée à la Santé et ministre responsable de la région des Laurentides.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	

3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.2. Résolution 2025-04-136 - Modification

**2025-05-179**

CONSIDÉRANT que la résolution 2025-04-136 autorisant la dépense d'un montant de 160 \$, montant non taxable, a été adoptée à la séance du 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT que les taxes sont applicables;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution 2025-04-136 de la façon suivante :

"D'AUTORISER la dépense de 160 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de deux billets, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général."

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.3. Gala souper homard de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier - Autorisation de participation et de dépense

**2025-05-180**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du maire Eric Westram au Gala souper homard de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier qui se tiendra le jeudi 5 juin 2025, au Château Royal, à Laval.

D'AUTORISER la dépense de 200 \$, montant non taxable, pour l'achat d'un billet, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

DE NOMMER la conseillère municipale et mairesse suppléante, Marie-Elaine Pitre, à titre de remplaçante en cas d'empêchement de la part du maire.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS**

### **8.1. Poste permanent de mécanicien - Création et autorisation**

**2025-05-181**

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics requiert les services de deux mécaniciens pour assurer une continuité des opérations;

CONSIDÉRANT que l'un des mécaniciens est présentement en arrêt de travail pour une longue durée;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de maintenir la santé-sécurité du service;

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'AUTORISER la direction des Ressources humaines à créer un 3e poste de mécanicien et à procéder à l'embauche d'un candidat, classe 10, échelon 100 %, avec une période de probation de 120 jours.

D'AUTORISER la dépense correspondante à même le poste budgétaire 02-319-00-141 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	

6	Philip Panet-Raymond	X	
---	----------------------	---	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 8.2. Liste des employés embauchés au 1er mai 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1er mai 2025.

## 9. SERVICES JURIDIQUES

### 9.1. Bail avec Le Café de la Gare Rosemère - Autorisation de signature de la convention de cession

2025-05-182

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la Ville de Rosemère et la société 9313-6844 Québec inc. (Le Café de la Gare Rosemère) en février 2024;

CONSIDÉRANT que les représentants du restaurant Le Café de la Gare Rosemère ont approché la Ville afin de procéder à une cession de bail au profit d'une nouvelle entité créée pour des fins administratives;

CONSIDÉRANT que la cession dudit bail est autorisée aux mêmes conditions, conformément à la clause 11.1 et 11.2 de ce dernier;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville la convention de cession de bail entre la Ville de Rosemère, 9313-6844 Québec inc., Le Café de la Gare Rosemère inc. et 9502-0780 Québec inc.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 9.2. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et Lorraine - Règlement 108-04 - Approbation

2025-05-183

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine (RIAERL) a adopté, le 9 avril 2025, le *Règlement 108-04*

*modifiant le règlement 108 afin d'augmenter l'emprunt pour un montant additionnel de 865 000 \$;*

CONSIDÉRANT que l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les Villes qui font partie de la RIAERL doivent, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci;

CONSIDÉRANT que la Régie a transmis à la Ville une copie du règlement le 14 avril 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'APPROUVER le *Règlement 108-04 modifiant le règlement 108 afin d'augmenter l'emprunt pour un montant additionnel de 865 000 \$.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.3. LIT-050 - Place Rosemère inc. c. Ville de Rosemère - Proposition de règlement hors-cour**

**2025-05-184**

CONSIDÉRANT que la Ville a introduit une taxe sur les cases de stationnement en 2023 afin d'encourager des comportements écoresponsables via l'adoption de son *Règlement 964 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023*;

CONSIDÉRANT que la Place Rosemère a déposé un pourvoi en contrôle judiciaire à la Cour supérieure le 21 mars 2023 pour demander de déclarer nulles, invalides et inopérantes certaines dispositions réglementaires du *Règlement 964*, dont la section 3 portant sur la taxe sur les cases de stationnement;

CONSIDÉRANT que l'audience à la Cour supérieure a eu lieu les 29 et 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT que la Place Rosemère a fait parvenir à la Ville une offre de règlement concernant la taxe sur les cases de stationnement le 15 avril 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville est d'avis que la taxe implantée est conforme aux lois applicables;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE REFUSER l'offre de règlement déposée par la Place Rosemère.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

## 10. FINANCES

### 10.1. Horaire des services administratifs pour la période estivale - Modification

**2025-05-185**

CONSIDÉRANT l'achalandage réduit entre 12 h et 13 h à la réception de l'hôtel de ville en période estivale;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE MODIFIER l'horaire d'ouverture de l'hôtel de ville du 24 juin 2025 au 1er septembre 2025 inclusivement pour l'horaire suivant : lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 10.2. Liste des commandes approuvées et autorisées du 24 mars au 27 avril 2025 - Dépôt

Conformément aux articles 5.2 et 7.4 du Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel, la trésorière dépose la liste des commandes

approuvées et autorisées par les employés de la Ville pour la période du 24 mars au 27 avril 2025.

### **10.3. Liste des paiements approuvés du 11 avril au 8 mai 2025 - Dépôt**

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection*, la trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 11 avril au 8 mai 2025, totalisant un montant de 3 759 166,39 \$.

## **11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS**

### **11.1. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Demande pour la réalisation d'un lien cyclable**

**2025-05-186**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet de réalisation d'un lien cyclable entre les boulevards René-A.-Robert et Roland-Durand, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 660 000 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est d'environ 330 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentants à signer cette demande;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER le conseiller en aménagement du territoire à déposer pour et au nom de la Ville de Rosemère une demande d'aide financière. La Ville confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que le conseiller en aménagement du territoire est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

<b>Siège</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
<b>1</b>	Marie-Elaine Pitre	X	
<b>2</b>	Marie-Andrée Bonneau	X	
<b>3</b>	Stéphanie Nantel	X	

4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.2. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Demande pour une flotte de vélos électriques**

**2025-05-187**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère désire implanter sur son territoire le système de vélos en libre-service Bixi;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 176 000 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 88 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER le conseiller en aménagement du territoire à déposer pour et au nom de la Ville de Rosemère une demande d'aide financière. La Ville confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que le conseiller en aménagement du territoire est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	

5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.3. Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques - Adoption des orientations**

**2025-05-188**

CONSIDÉRANT les plans climat de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) et de la MRC Thérèse De-Blainville;

CONSIDÉRANT les orientations proposées par le comité de pilotage du projet porteur Élaboration d'un plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, pour la Ville de Rosemère;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCE relativement aux orientations proposées par l'administration;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADOPTER les orientations suivantes pour le Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques :

- Orientation 1 Contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Orientation 2 Adapter le territoire aux changements climatiques en renforçant sa résilience;
- Orientation 3 Protéger la biodiversité;
- Orientation 4 Accroître les connaissances, la mobilisation et l'engagement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.4. ENT-70 - Entente de développement Rosenbloom - Contrat à Parallèle 54 - Avenant #1**

**2025-05-189**

CONSIDÉRANT l'entente ENT-70 avec Rosenbloom Habitat S.E.C. à l'effet que la Ville mandaterait une firme pour la surveillance et le contrôle de la qualité des

matériaux et des ouvrages ainsi que les frais de surveillance bureau, tous aux frais du promoteur;

CONSIDÉRANT qu'un mandat pour la surveillance des travaux a été octroyé par délégation à la firme Parallèle 54 au montant de 40 000,00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les travaux se sont étirés à la suite du délai d'approbation d'extension des réseaux techniques urbains, de l'ajout de travaux supplémentaires et à la modification de certains items de conception par le promoteur;

CONSIDÉRANT que la demande d'honoraires supplémentaires au montant de 42 800,00 \$, taxes en sus, de la firme Parallèle 54 pour le suivi et la surveillance de chantier et bureau portera le mandat à un montant de 82 800,00 \$, taxes en sus, qui sera refacturé au promoteur également;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE MODIFIER le contrat octroyé à la firme Parallèle 54 d'un montant de 42 800,00 \$, taxes en sus, pour le suivi et la surveillance de chantier et bureau relatifs à l'entente ENT-70.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 22-503-00-300 du fonds général, le coût réel étant refacturé au promoteur.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.5. ST-302 25104 - Services professionnels d'accompagnement pour le développement et la gestion de la géomatique - Adjudication de contrat**

**2025-05-190**

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin d'outils d'analyse géomatique et de cartographie pour centraliser, organiser et diffuser ses données à travers tous les services municipaux;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix envoyée le 26 février 2025 pour des services professionnels d'accompagnement pour le développement et la gestion de la géomatique, 3 offres ont été reçues et analysées selon leur expérience dans le domaine municipal ainsi que leurs réalisations dans des mandats similaires;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des offres, le Service de planification et développement du territoire recommande de donner le mandat à la firme Stantec pour la réalisation de ce mandat.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-302 25104 Services professionnels d'accompagnement pour le développement et la gestion de la géomatique à la firme Stantec, pour un montant total de 33 026,00 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le *Règlement d'emprunt 903*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.6. TP-429 25030 - Excavation pneumatique des boîtiers de vanne et des boîtes de service - Adjudication de contrat**

**2025-05-191**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de 3 entreprises, et que 2 offres de prix ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix la plus basse conforme reçue est celle de l'entreprise 9083-0126 Québec Inc. (Creusage RL);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-429 25030 Excavation pneumatique des boîtiers de vannes et des boîtes de service au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9083-0126 Québec Inc. (Creusage RL), pour un montant total de 53 850,00 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense de 32 400 \$, taxes en sus, à même le poste budgétaire 02-431-05-521 du fonds général, et la dépense de 21 450 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt 940 ou autre règlement concerné par les travaux.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	

5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.7. TP-446 25172 - Rénovation de la toiture pour le bâtiment PDDT - Adjudication de contrat**

**2025-05-192**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de 4 entreprises, et que 3 offres de prix ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix la plus basse conforme reçue est celle de l'entreprise Toiture Mike & Mike inc.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-446 25172 - Rénovation de la toiture pour le bâtiment PDDT au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Toiture Mike & Mike inc., pour un montant total de 62 813.75 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le *Règlement d'emprunt 927*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12. SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**12.1. Commandites/subventions/dons - Autorisation de participation et dépense mai 2025**

**2025-05-193**

CONSIDÉRANT les demandes de commandites, subventions et/ou dons reçues;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :

- Société canadienne du cancer | Relais pour la vie : 250 \$
- Martine Gilbert | Remboursement frais non-résidents inscription balle-molle : 150 \$
- Le Petit Théâtre du Nord | partenariat annuel : 2 000 \$
- Technoscience région Métropolitaine | Finale régionale Rive-Nord : 250 \$
- Fondation du Centre jeunesse des Laurentides | contribution annuelle : 250 \$
- Catchat | subvention annuelle : 8 920,44 \$

D'AUTORISER ces dépenses à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 13. ÉNONCÉS DES ÉLUS

La conseillère Marie-Elaine Pitre fait un énoncé sur la Semaine des Travaux publics.

La conseillère RoseAnna Cirino fait un énoncé sur l'évènement Rosemère en Arts.

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

### 15. VARIA

### 16. CLÔTURE

**2025-05-194**

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE LEVER la séance à 21 h 40.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	

5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Eric Westram  
Maire

---

M<sup>e</sup> Alexandre Bélisle-Desjardins  
Greffier